



DECISION DU MAIRE

N° 024-2025

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès du CSMB pour le développement de la lecture publique et de l'emploi qualifié

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que la commune souhaite développer son offre culturelle autour de la médiathèque par la sensibilisation à la lecture, l'enrichissement de son offre documentaire et l'élargissement de son catalogue d'outils de lecture,

CONSIDERANT par ailleurs que la fréquentation de notre médiathèque est en constante augmentation,

CONSIDERANT que la commune peut solliciter une subvention auprès Conseil Savoie Mont-Blanc dans le cadre du dispositif d'aide financière pour le développement de la lecture publique et de l'emploi qualifié,

CONSIDERANT que la commune de Fillinges sollicite l'aide majorée correspondant à des dépenses annuelles d'acquisition supérieures à 2€ par habitant, permettant ainsi de percevoir 70% de la dépense effectuée dans un plafond de 7 000€,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention dans le cadre de l'aide financière pour le développement de la lecture publique et de l'emploi qualifié auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc pour un taux de 70% des dépenses réalisées plafonnées à 7 000€.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 06 mai 2025.

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
de la publication le

et